

& à celui de l'Officialité, où ayant fait ôter le scellé qu'on y avoit d'abord apposé, ils députerent provisoirement Séquestres & Dépositaires des Papiers publics les Greffiers de ces Cours. De-là ils se rendirent à la Cour de la Chambre, y visiterent tous les Papiers, prirent copie des principaux Documents & des Tables de tous les Livres de Régistres; ce qu'ils continuerent l'après-midi & le jour suivant, qu'ils rendirent une Ordonnance pour la perception des deniers du Roi. Le 16. les Commissaires se transporterent successivement aux Dominicains, Observantins, Carmes Déchauffés, Recollers & Capucins; y visiterent les Bibliothèques & les Archives, & se firent remettre un état des revenus, dettes & charges de leurs maisons, ainsi que les noms des Religieux dont elles sont composées. Après-quoi la garde qui étoit à leurs portes en fut ôtée. La même vérification se fit ensuite au Collège & au Séminaire des Jésuites, où le scellé fut mis aux Archives & aux Ornaments d'Eglise, dont partie leur fut laissée sous caution, pour leur usage journalier; mais la garde mise à ces deux Maisons y a été laissée. Le 17. fut la nomination des Officiers de la Rectorie qui devoient rendre la Justice dans ce Tribunal au nom du Roi, & continuation dans leurs offices de Greffiers & de toutes les Jurisdictions tant Ecclésiastiques que Laïques. Ces Officiers, après leur installation, prêterent entre les mains du premier Président le serment de fidélité, foi & hommage au Roi. L'après-midi les Commissaires firent leurs visites à tous les Notables de la Ville qui s'étoient empressés de les voir. Le 18. au matin ils sont allés chez l'Evêque pour le même sujet; & vers le midi le Conseil de Ville
ayant